BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

REVUE DE LA SEMAINE.

VENDREDI SOIR, 16 mars.

[illegible] passé d'important sur le marché, le [illegible] arrivé en assez grande quantité pour [illegible] les prix de la plupart des [illegible] probablement [illegible] qui nous parviennent d'autres approvisionnements [illegible] nouvelles d'Europe les plus récentes [illegible] apportées par le Pacific et vont jusqu'au 27 du [illegible] Les transactions sur le marché au coton ne [illegible] pendant les deux jours qui ont précédé [illegible] élevées à 50,000 balles [illegible]

[illegible] Arrivé depuis le 9 du courant, 16,554 [illegible] dans le même intervalle, pour Liverpool [illegible] Havre, 5,064—Brême, 3,054—[illegible] Gênes, 1,155—Vera Cruz, 976,—Tampico, [illegible] New-York, 2,251—Boston, 54 4—Philadelphie, [illegible] 41,853 balles [illegible] un stock de 217,974 [illegible] un stock de 89,199 [illegible]

ETAT DU COTON.

[illegible] 1er septembre 1854 ... 26,875
[illegible] ... 8,4,449
[illegible] ... 853,124
[illegible] ... 41,653
[illegible] ... 833,123
[illegible] ... 89,199

[illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

[illegible]

ETAT DU TABAC.

[illegible] 1er septembre 1854 ... 24,031
[illegible] ... 10,502 ... 16,726
[illegible] ... 4,757
[illegible] ... 28,674
[illegible] ... 6,84

[illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—Marché très ferme. De petites ventes de mess [illegible]

BACON—[illegible]

BŒUF—Rien d'important. [illegible]

GRAINS—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

WHISKEY—[illegible]

BEURRE ET FROMAGE—[illegible]

CAFÉ—[illegible]

[illegible]

CHANVRE—[illegible]

PLOMB—[illegible]

RIZ—[illegible]

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—[illegible]

SALPÊTRE—[illegible]

SEL—[illegible]

CHANGES—[illegible]

FRETS—[illegible]

[illegible]

MARINE.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

[illegible]

Arrivés Hier.

[illegible]

Montant le Fleuve :

[illegible]

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible] ... 5 h P M
[illegible] ... 5 h P M
[illegible] ... 5 h P M
[illegible] ... 5 h P M
[illegible] ... 5 h P M

Départs des steamers Transatlantiques

Départs des Etats-Unis.

[illegible] New-York pour Liverpool [illegible] Mars.
[illegible] New-York pour Brême, [illegible] Mars.

Departs d'Europe

[illegible] New-York, 28 Février
[illegible] Boston, 4 Mars.
[illegible] New-York, 10 Mars
[illegible] Southampton pour New-York, 28 Mars.

P. MALLARD, RUE ROYALE 67,

Reçoit [illegible] par les derniers arrivages [illegible] Angleterre, un très joli [illegible] qu'il vendra au plus bas [illegible] avec encadrement [illegible]

ATTENTION.

[illegible] stock de tapis [illegible]

J. GAUDIN

Facteur de pianos rue Royale 104.

[illegible] 22 nov—4m

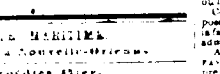

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest

Allant jusqu'au passage du Bayou Lafourche, distance de 52 milles—Pour les passagers et le fret.

Les trains destinés aux passagers partent du [illegible] du bayou Lafourche, et y retournent tous [illegible] comme suit :

[illegible] d'Alger à 8 heures du matin.

[illegible] du bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.

[illegible] avec la ligne de diligences des [illegible]

[illegible] trois heures au passage du Bayou [illegible]

[illegible] A B SEGER, Vice-Président

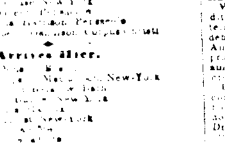

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Trains de tous les jours.

Un train pour les passagers et le fret partira du Dépôt, au coin des rues Calliope et [illegible] pour Osyka, à la frontière de l'Etat) tous les jours (excepté le dimanche) à 9 heures et demie du matin et par [illegible] tous les jours (excepté le dimanche) à [illegible] du matin.

[illegible] le fret soit expédié. Il faut qu'il soit [illegible] et livré, la veille, au dépôt.

WARREN & GRICE, Surintendant des trains de transport.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 15 février 1855.

Avis est par le présent donné aux souscripteurs au fonds de cette Compagnie qu'un versement de [illegible] pour cent sera dû et devra être fait au bureau de cette compagnie, jeudi, 8 mars 1855.

Par ordre de la Direction.

15fev JOHN CALHOUN, secrétaire.

Brodequins Russet et Chapeaux laine

Les planteurs peuvent se procurer d'excellents brodequins et chapeaux de laine, au magasin de FROST & Co,

13 oct rue des Magasins No 10

Amusements.

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI 17 MARS 1855.

La 5me représentation de

L'ETOILE DU NORD,

Opéra en trois actes, de Meyerbeer.

☞ Le libretto est en vente au bureau de location.

Dimanche, bénéfice de Mlle DARMONT.

☞ On commencera à 7 heures.

THEATRE ST.-CHARLES.

SAMEDI SOIR, 17 MARS :

Bénéfice de M. Ben de Bar.—PAUL PRY, comédie.—HIGHLAND FLING, danse par Mlle Vallée—THE MORNING CALL, comédie.—NORMA, vaudeville.

THEATRE St.-CHARLES.

Bal masqué de société.

19 MARS.

Directeurs ... Vegas et Waldauer.

Comité d'invitation :

	Henry B er,	C. D Yancey,
	J. Thornhill,	J. M. Forsey,
J. Nimick,	J. Leslie,	J. H Maddox,
C. Nash,	S. Scrague,	J. Davis,
F. W. Coeler,	J S Harris,	W. W. Johnson,
J. McClure,	J. A. Valentine,	Samuel Risk,
Geo. Clark,	J. L. Lewis,	B. Cohen,
D. C. Johnson.		

☞ Théatre et Bal, pour une dame et un cavalier, $5—Pour le Théâtre seulement, 75 cts.

☞ On peut se procurer des billets en s'adressant au comité, ou à C. G. Chesley, trésorier, au bureau du théâtre. 16 mars

ARMORY HALL

Sera ouvert tous les jours (excepté le dimanche) pendant quelque temps, à partir de lundi 5 mars 1855.

Les Tableaux Bunyan,

Comprenant soixante scènes magnifiques, avec les figures de grandeur naturelle, représentant le PELGRIM'S PROGRESS et formant un des plus magnifiques tableaux qui aient jamais été présentés au peuple américain.

Cette sublime peinture est due aux pinceaux des célèbres artistes américains Huntington, May, Kile, Darley, Crapsey et prof. Dirgan, et est considérée, par les principaux journalistes, par les artistes et des juges distingués, comme un chef d'œuvre. Cette immense toile, qui représente soixante scènes du "Glorious old Dream," a coûté $10,000 et attiré plus de 400,000 personnes, dans les principales villes de l'Union.

Chaque scène est expliquée.

☞ Prix d'entrée : 50 cts., enfants et domestiques moitié prix.—Les portes s'ouvrent à 7 heures, le tableau commencera à se dérouler à 7 heures et demie précises.

L'exposition aura lieu le mercredi et le samedi à 1 heure. Les élèves seront admis à des conditions libérales.

☞ On peut se procurer à la porte des pamphlets contenant la description de ce grand tableau américain. Prix, 10 cts.

A. HART, propriétaire,
1 mars R. J. GREENWOOD, directeur

PLACE CONGO.

Dimanche 18 mars 1855, à 4 heures précises,

Grande fete populaire ET AERIENNE,

PAR M. E. GODARD,

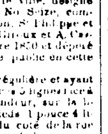

Divers jeux de 4 à 5 heures et demie, tels que courses en sacs, course à pied, attendre le haut d'un mât de cocagne, les douches pour marins et exercices gymnastiques.

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

Il y aura des ascensions pour les [illegible] le temps le permet.

Les personnes qui ont des lots gagnants des loteries [illegible] qui ont une chance dans la nacelle, dans les [illegible] à un ballon, [illegible] de petits ballons [illegible] ascension de M. E. Godard [illegible]

Descente d'un quadrupède vivant sur le parachute [illegible]

☞ Les portes s'ouvriront à 2 heures.—Les [illegible] 4 heures précises.—Le grand [illegible]

CURIEUX SPECTACLE.

La dame la plus grande et la dame la plus petite du monde.

Et le Général GIFFORD, qui a un très beau corps et est aussi étonnant que le célèbre TOM POUCE.

Musée Américain

☞ M. VANUCCI a le [illegible], en faisant de fortes dépenses, à engager Mme Ellen Briggs et sa compagne, ce imprimant trois des plus grandes curiosités du monde, savoir : Mme ELLEN BRIGGS (née Ellen Sutter) âgée de 23 ans et d'une taille de 35 pouces, Mlle S. M. MOREHOUSE, âgée de 18 ans, et d'une taille de 7 pieds, le Général A. GIFFORD, âgé de 25 ans et d'une taille de 44 pouces. Le public pourra les voir que quelques jours seulement, à partir de samedi, 27 janvier, au Musée de M. Vanucci, rue St-Charles, No 52.

Arrivée du géant français.

MONS. BIHIN, le célèbre géant français, d'une taille de sept pieds [illegible] au Musée. Mons. Bihin est un des hommes doué [illegible]

Curiosité extraordinaire.

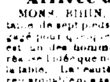

Il y a en ce moment au No 93, rue St-Charles, le PLUS GROS MOUTON DU MONDE. La longueur de sa laine est de 3 pieds 4 pouces. [illegible] Prix d'entrée : 25 cents. [illegible]

MALADIE DE FOIE,

DYSPEPSIE JAUNISSE.

Faiblesse nerveuse ou chronique, Maux de reins et toutes les maladies provenant du foie ou de l'estomac.

TELS QUE Constipation, Hémorroides, Accumulation du sang à la tête, Aigreur d'estomac, Nausées, Cardialgie, dégoût pour la nourriture, poids à l'estomac, [illegible]

PAR LES CELEBRES AMERS ALLEMANDS DU Dr HOOFLAND

preparés par

LE Dr C. M. JACKSON

No 120, rue Arch, Philadelphie

Un'existe pas, aux Etats-Unis, de meilleur remède contre les maux que nous venons d'énumérer. [illegible]

[illegible]

A vendre par tous les pharmaciens

WRIGHT & Co. Agents pour la vente en gros [illegible]

12déc—3 m3ps

SALSEPAREILLE DE SAND,

EN DEMI-BOUTEILLES.

POUR LA PURIFICATION DU SANG ET la Guérison des Scrofules, des Rhumatismes, des Ulcères anciennes, de la Dyspepsie, des Boutons de fièvre, des Erésypèles, des Dartres, des Maladies occasionnées par le mercure, des Eruptions cutanées, de la maladie de Foie, des Bronchites, des Affections Pulmonaires, des Maladies de femme, de la Perte de l'Appetit, de la Faiblesse générale, &c. &c.

TOUTES les vertus de la Salsepareille sont réunies dans cette préparation, [illegible]

CERTIFICAT IMPORTANT.

Oxford, C. du Sud, 9 juin 1852.

A MM. A. B. & D. Sands,

Messieurs,—Nous sommes, depuis quinze ans, agents pour la vente de votre Salsepareille, [illegible]

Vos obéissants serviteurs,

R. J. MITTCHELL & Co.

Préparé et à vendre en gros et en détail, par A. B. & D. SANDS, droguistes et chimistes, No 100, rue Fulton, encoignure Williams, New-York. A vendre également par Sickles & Co, J. Wright & Co, F. P. Ducongé, H. Kennedy, Jarvis & Woodman et A. Schwab, à la Nouvelle-Orléans ; P. M. McGraw, à Natchez et J. Tucker, à la Mobile. 16 mars—1m3ps

CIGARES de la Havane—1,400,000, de toutes grandeurs, garantis d'importation directe et du tabac le plus fin des marques suivantes : Washington, El Sol, Perfeccion, Mora, Sultana, Montoro, Bustamente, San Roman, Condita, Morera, Leontina, El Tiempo, Compostizo, Castanedo, Tirabeque, Hemisterios, Yberia, Libano, Chichita, Nicotiana, Ingenuidad, Intimidad, 8 brinas et d'un grand nombre d'autres marques, à vendre par

27fév BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

VERITABLE huile de Colza épurée, arrivée par le navire Elizabeth, du Havre, et à vendre par P. MALLARD, 67, rue Royale

HUILE D'OLIVES DE J. PLAGNIOL—200 paniers bouteilles de 24 onces ; 50 do demi bouteilles, en débarquement du navire Columbia de Marseille, à vendre par

13fév TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue Vieille Levée

Au drawback.

A VENDRE cinq caisses coffres soie, pour le marché mexicain.

23 sep RICHARD, ALDIGE & Co.

EN débarquement de la barque Ekatan, venant de Bordeaux :

500 caisses vin rouge St Julien Médoc de 12 bout.
50 do vin blanc Sauterne, 50 do do Barsac;
15 do sardines à l'huile 24 gr. boites de Deffès;
100 do do do 4\|2 do do
30 do do do 6\|4 do do
4 do petits pois au naturel;
25 do de 12 bout. vin blanc Haut-Sauterne;
25 do de 24\|2 do do
30 do de 12 do Haut Barsac;
165 do de 12 vin rouge Château-Bernone;
30 do do do Pape Clément;
50 do de 24\|2 do do
24 futailles eau de vie Nartigue & Bigourdan;
20 do do Union Brand;
17 do do Celebrated brandy wine;
57 barriques vin rouge St Julien Médoc;
12 do do Boyer Canon 1849;
12 do do do 1846;
12 do do St Laurent Médoc;
12 do do St Julien do
10 do do do 1er cru;
16 do do Château-Bernone.

Et à vendre par A. CARRIERE.
15mars 25, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Sylphide, venant de Bordeaux :

35 futailles eau de vie Germain Rochelle,
15 do do Wm Raymond cognac,
18 do do Union Brand do
25 do do Nartigue & Bigourdan cognac;
16 do do Celebrated brandy wine do
100 caisses de 12 bout. vin rouge St Julien Médoc;
200 do do do Pauillac do
50 do do do Chât Bernone do
100 do do do Pape Clément do
25 do de 24\|2 do do do
30 do de 24\|2 do Chât. Bernone de
14 do de 12 flacons eau de fleur d'oranger;
150 do de 12 paquets fruits à l'eau de vie assort.
20 barriques vin rouge St Estèphe Médoc;
30 do do St Julien do
10 caisses de 50 b. ch. sardines à l'huile Ch Machin;
65 do de 100\|2 b. do do
25 do de 100\|4 b. do do

Et à vendre par A. CARRIERE,
15mars 25, Vieille Levée.

CAFE RIO—300 sacs café Rio de première qualité, à vendre par JOS. H. MARKS & Co,

VENTES JUDICIAIRES.

Eugène Rochereau & Cie vs. Augustin Devron.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 9298—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 9 avril 1855, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Chê. rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

1o—Un terrain situé dans le 2me District, ci-devant Municipalité No 1, de cette ville, rue St-Philippe, entre celles Condé et Royale désigné sous le No deux, dans l'îlet compris par les rues Condé Royale, St-Philippe et du Maine, suivant plan dressé par C. A. Hédin, architecte et ingénieur, le 13 février 1848 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville, et ayant mesure américaine, conformément au dit plan, 26 pieds 1 pouce 7 lig. en face à la rue St-Philippe, sur 64 pieds 11 pouces 10 1\|2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une grande maison en briques à trois étages, No 39, contenant un magasin et corridor au rez de chaussée, quatre chambres, un cabinet, galerie vitrée, &c, dans les étages supérieurs, mansardes plafonnées, cuisine en briques à trois étages, contenant 6 pièces, latrines, hydrant, cour carrelée, &c.

2o—Huit terrains nus, situés au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, désignés sous les numéros Huit, Neuf, Dix, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze de l'îlet No Seize, borné par les rues du Maine, St-Philippe, Galvez et Johnson, suivant plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, sous le No 142.

Les Nos Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze, ayant chacun, 30 pieds face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Onze formant l'angle des rues St-Philippe et Galvez. Les Nos Neuf et Dix ayant chacun 28 pieds 9 pouces face à la rue Galvez, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et le No Huit, vingt-huit pieds neuf pouces face à la rue Galvez, 27 pieds 11 pouces dans le fond, sur 150 pieds de profondeur.

3o—Quatre terrains nus situés en cette paroisse, sur la rive droite du Bayou St-Jean, désignés sous les numéros Quatorze, Quinze, Seize et Dix sept, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 30 d'octobre 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure anglaise, chacun en largeur et en façade, 100 pieds sur le chemin du Bayou ou chemin à Coquilles, sur toute la profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la propriété de Félix Labatut. Les dits terrains étant contigus.

4o—Deux terrains nus situés au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Johnson, des Ursulines et Prieur, désignés sous les numéros Quatre et Cinq, suivant plan dressé par E. Surgi, le 25 de janvier 1849 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 33 au livre 3 de ses plans.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 131 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Quatre formant l'angle des rues des Ursulines et Johnson.

5o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Condé, entre celles St-Philippe et du Maine, ayant mesure américaine, 60 pieds 9 pouces face à la rue Condé, sur 128 pieds de profondeur, suivant plan dressé par J. Comminy, voyer de l'ancienne Municipalité No Un, le 26 de mars 1841 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, notaire public en cette ville.

Ensemble avec le dit terrain, toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, consistant en une grande maison basse, No 67, ayant les murs de côté en briques et le reste briqueté entre poteaux. La dite maison contient six chambres, deux cabinets, galerie, grande porte cochère, &c, un grand magasin en briques à deux étages, cuisine en briques à deux étages, contenant six pièces, latrines, cuisine, hydrant, cour carrelée, &c &c.

6o—Un terrain situé au faubourg Trémé dans le Deuxième District de cette ville, désigné sous le numéro Vingt et un de l'îlet No Seize, compris entre les rues du Maine, Johnson, St-Philippe et Galvez, suivant plan dressé par C. Giroux et A. Castaing, architectes, le 15 de décembre 1850 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, sous le No 5.

Le dit terrain étant de forme irrégulière et ayant mesure américaine, 39 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue du Maine, 170 pieds de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Galvez, 180 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Johnson et 99 pieds 3 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, consistant en une maison haute en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres au rez de chaussée et quatre au premier, toutes avec foyers ; une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres au rez de chaussée et deux au premier, avec foyers, cuve, lieux d'aisance, jardin, &c.

7o—Un terrain nu, situé au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, formant l'angle des rues des Ursulines et Derbigny, désigné sous le numéro Neuf de l'îlet D, ayant, mesure française 40 pieds face à la rue des Ursulines sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny, borné d'un côté par le No Huit et l'autre côté par le No Dix, suivant plan dressé par Joseph Pilié le 15 de mars 1832 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant au moment de l'adjudication.

MANDEVILLE MARIGNY,
8mars—17 28 7 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Jean Tarboutier a sa Cattaut.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 8772—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 de mars 1855 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai lundi, 26 de mars 1855, à 11 heures A. M. sur les lieux, rue Dauphine, entre celles St-Philippe et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de :

[illegible] meubles appartenant à la dite succession, consistant en meubles meublans, &c, batterie de cuisine, [illegible]

Un cheval bai avec ses harnais, un wagon, avec une licence No 143, pour l'année 1855.

Le tout suivant inventaire déposé au greffe de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

☞ Conditions : Comptant au moment de l'adjudication.

MANDEVILLE MARIGNY, Shérif
14 mars—17,21,24 de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Bertrand Combe.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8158—En vertu d'un ordre de vente rendu le 9 de mars 1855 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 21 de mars 1855, à 10 1\|2 heures A. M. au No 23, rue Condé, entre Dumaine et St Philippe, dans le 2me district de cette ville, à l'adjudication de :

Un lot de meubles &c, appartenant à ladite succession, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour cent [illegible].

Conditions comptant au moment de l'adjudication

MANDEVILLE MARIGNY.
10 mars—14,17,20 shérif de la paroisse d'Orléans

Charles Guérineau & Co vs. leurs créanciers

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6473—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de mars 1855 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 20 de mars 1855, à 10 1\|2 heures A. M. sur les lieux, à l'angle des rues d'Orléans et Royale dans le 2me district de cette ville, pour le compte des créanciers des dits insolvables à l'adjudication de :

[illegible] eau de Cologne et de lavande, savons, pommade, bougies, cierges, [illegible] parfumeries, &c, &c, [illegible] boites de pommade, &c.

La balance des baux des lieux, savoir :

Le rez-de-chaussée pour cinq ans à compter du 1er novembre 1852, à raison de $1300 l'an, payable par mois. [illegible]

Le haut de la maison pour quatre ans à compter du 1er novembre 1853, à raison de $1200 l'an, payable par mois, [illegible]

Le tout saisi par l'insolvable de ses créanciers.

Conditions : Pour les effets mobiliers, comptant au moment de l'adjudication.

Pour les baux : A leur échéance, [illegible] à la fin de chaque mois, [illegible]

MANDEVILLE MARIGNY, shérif
14 mars—17,21,24 de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Augustin Devron vs. ses créanciers—No 8553—En vertu d'un ordre rendu par la Cour dans l'affaire ci-dessus, [illegible] aux créanciers du dit insolvable de comparaître [illegible] 1855, à dix heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et de nommer un syndic.

En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour, ce 15 mars 1855.

(L. S.) SAML. GILMORE,
16mars—3en10j Député greffier.

L'HYDROPIPER DU DR GEOHEGAN,

LE GRAND REMEDE CONTRE LA

Maladie de foie, la bile, la fièvre en frisson, la constipation, l'indigestion, la dyspepsie

Et tous les maux d'estomac et d'entrailles

Ainsi que contre les scrofules et les impuretés du sang.

L'HYDROPIPER [illegible] à la digestion et [illegible]

C'est un excellent tonique pour les constitutions faibles.

[illegible]

Souffrez-vous des scrofules !

[illegible] New Madrid Mo.

P. S.—Vous désirez savoir si votre Hydropiper a réussi à M. Presy Phillips ? [illegible]

Tout à vous, F W ARMSTRONG,

Autre témoignage en faveur de l'Hydropiper du Dr Geoghegan.

Dr A. E. Geoghegan—[illegible]

Tout à vous F G. GAMBLE

Greenville, Miss. 15 juillet 1854.

☞ Raymond & Patten, No 74, rue Quatrième, Louisville, Ky, Agents pour la vente en générale.

☞ A vendre à la Nouvelle-Orléans, par les agents, JARVIS & WOODMAN, coin Magasins et Commune, Et J. WRIGHT & Co
11 sep No 151 rue de Chartres.

AUX CITOYENS DE LA NLLE-ORLEANS.

LE docteur le plus célèbre est arrivé à la Nlle-Orléans et opère journellement des cures merveilleuses.

Le Dr SHERIDAN, de l'Hôpital de Mme Stephen, dans la ville de Dublin, rend tous les jours LA VUE AUX AVEUGLES ET L'OUIE AUX SOURDS. Il guérit les cancers sans l'aide des instruments et fait disparaître les hémorroides immédiatement. Les personnes qui sont sujettes aux crises devraient s'adresser au Docteur, qui guérit également les douleurs rhumatismales sur le champ. Il fait pousser une belle chevelure sur les têtes chauves. Le Dr Sheridan guérit, en vingt ou vingt cinq jours, les affections pulmonaires, alors même qu'elles ont atteint leur deuxième période. Les maladies secrètes sont guéries à la première visite, sans perte de temps pour le malade.

Le Docteur permet au public de le voir rendant la vue aux aveugles. Son diplôme est suspendu dans son cabinet.

☞ Son cabinet est au No 32, Cercle Tivoli, à l'encoignure Promenade Triton. On peut le consulter de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

26jan—3m

AUX PLANTEURS ET TONNELIERS.

Barils pour mélasse.

BARILS POUR MELASSE.

Les soussignés sont prêts à vendre aux planteurs et aux tonneliers des machines patentées pour préparer les douves et pleinement garanties. La diminution du travail et par conséquent la réduction du coût de la manufacture des barils de mélasse et des boucauts de sucre, résultant de cette découverte utile et très simple, ont été clairement prouvées sur la plantation de M. Calista Villeré.

On peut voir fonctionner la machine en s'adressant à CAMPBELL & RICKARBY, 88 rue Gravier

Ou sur les lieux, à la manufacture de douves de M. Charles Lafon, au coin des rues Céleste et Levée, premier district. 18 avril—ab

ATTENDU incessamment par le navire Sylphide, venant de Bordeaux—74 barriques vin rouge bon ordinaire, pour famille, à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co.
5 fev enc. Moreau & Mandeville 3me district

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison de E. Gérard & Co., étant expirée par limitation, le 15 du courant, les affaires de la maison seront liquidées par l'un ou l'autre des associés. ETNA GERARD, F. J. DA SILVA.

Nouvelle Orléans, 22 février 1855.

☞ Le soussigné continuera les affaires de commission en son nom et pour son propre compte. F. J. DA SILVA.

Nlle-Orléans, 22 février 1855. 23 fv—1 m

VENTES A L'ENCAN

Succession de Wilhelmina C. Engmann—Terrains améliorés dans le quatrième District.

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 7 avril 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 1er mars 1855, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de Wilhelmina C. Engmann, décédée, savoir :

1o Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, autrefois Lafayette, dans l'îlet compris entre les rues Apollon, Bacchus, Phillip et Première. Le dit terrain a 30 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Apollon, sur une profondeur de 117 pieds, s'étendant dans le fond, vers un corridor de 5 pieds de large, s'étendant de la rue Phillip et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Hédin, voyer. Les bâtisses sont : une maison à étage en bois, avec galerie sur la façade, ayant 4 chambres, toit en ardoises, cuisine basse ayant 3 chambres, cuve, &c, jardin sur la façade

2o Un autre terrain, No 6, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même îlet, ayant 28 pieds de face à la rue Phillip, sur une profondeur de 123 pieds 6 p., ayant un corridor en commun avec le terrain No 2, s'étendant en ligne parallèle avec la propriété. Les bâtisses sont : une maison basse ayant 3 chambres, une cuisine basse ayant 2 chambres, un hangar pour le bois, un poulailler, cuves, &c, le tout en bon état.

Conditions de la vente : un quart comptant ; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés et intérêt à raison de 5 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur jusqu'à ce que le second billet soit payé.

Les actes de vente pardevant Michael Gernon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 17 27—7av

PAR VICTOR DEJOUX, Encanteur.

Succession de Mme MANUEL PRADOS, née Carmélite Leiva, sur la pétition de F. Prados, pour effectuer un partage—No 8472.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge de la Deuxième Cour du District de la Nlle Orléans, le 6 février 1855, et signé le 13 février 1855, il sera vendu lundi, 19 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, afin de faire un partage du produit de la vente entre les héritiers de la dite défunte, les propriétés et les esclaves suivants :

1o—Un terrain situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Amour, Histoire et Craps, faisant partie d'un terrain désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. A. Guérard, portant la date du 3 décembre 1839 et annexé à un acte passé le 5 décembre 1840 pardevant C. Pollock, alors notaire en cette ville. Ledit terrain a, au pied anglais, d'après le plan ci-dessus mentionné, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur de 46 pieds 2 pouces, commençant à la dite rue Esplanade, puis s'élargissant du côté du terrain No 2 de 2 pieds 8 pouces, et ayant une nouvelle profondeur de 61 pieds 4 pouces 7 lignes, bornant du côté de la rue Craps par la propriété appartenant autrefois à la Ve Verdier, ayant 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur du côté du No 2, et 31 pieds 8 pouces de largeur dans le fond. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Une portion de terre située dans le même faubourg, comprise entre les mêmes rues, désignée par le No 4 sur un plan dressé par le dit Guérard, et déposé à l'étude de C. Pollock, ayant, au pied anglais, 29 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Amour, sur une profondeur de 64 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles, bornée du côté de la rue Esplanade par les Nos 1 et 2 dudit plan, et du côté de la rue Histoire, par la propriété de M. E. Fay. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Ladite portion de terre fait partie du terrain désigné par le No 1 sur un plan de Lanusse, portant la date du 6 juin 1809.

Esclaves.

RODNEY, griffon, âgé d'environ 43 ans;
MORET, négresse, âgée de 65 ans.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

15fev—15 16, 3 5 17 19 ms

Belle Maison dans la rue du Canal.

Succession de M. Wm C. Micou.

PAR J. A. BEARD & MAY.

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 21 mars 1855, à midi, à l'Arcade de Bank, dans la rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 20 février 1855, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de Wm C. Micou, décédé, savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la Municipalité No 2 maintenant Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Carondelet, Commune et Baronne, ayant, au pied anglais, 21 pieds 4 pouces de face à la rue du Canal, 140 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété qui appartenait ou qui appartient maintenant à MM Holmes & Mills, 21 pieds de largeur sur la ligne du fond, formant un angle droit avec la rue du Canal, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart comptant; [illegible]

L'acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8mars—1.10 17,21

Succession de Wm C. Micou—Vente d'un mobilier.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 23 mars 1855, à 11 heures, à la maison autrefois occupée par le feu Wm C. Micou, dans la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 9 mars 1855, un lot de meubles, [illegible]

Conditions—comptant.

8mars—17,20,23

EXTRAIT PUREMENT VEGETAL.

Liqueur fortifiante

DU Dr. MORSE.

UN PHENOMENE MEDICAL

QUI REND LA SANTE ET PROLONGE L'EXISTENCE.

L'Elixir, ou Liqueur fortifiante DU Dr MORSE.

ON a cru d'abord que les vertus attribuées à l'Elixir ou Liqueur fortifiante du Dr Morse n'étaient [illegible]

[illegible]

Une constitution délabrée.

Le délabrement du système, et partant les affections nerveuses sont si nombreuses, qu'il faudrait consacrer une colonne entière à l'énumération de ces maux. [illegible]

L'Elixir du Dr. Morse.

[illegible]

Guérison des affections nerveuses.

[illegible]

Perte de la mémoire.

[illegible]

Remède précieux pour les Dames.

[illegible]

Toute femme aimée

[illegible]

Les personnes mariées

[illegible]

Les personnes d'un teint pâle

[illegible]

Aux jeunes gens.

[illegible]

Avant de songer au mariage

[illegible]

Avis :

Des individus sans foi ont imité l'Elixir du Dr. Morse

A l'avenir, le bouchon de chaque bouteille contenant le véritable remède portera le fac-simile du propriétaire et il sera inscrit sur le verre les mots suivants :

LIQUEUR FORTIFIANTE DU Dr MORSE.

C. H. Ring, propriétaire. New-York.

☞ La liqueur est renfermée dans des demi-bouteilles. Prix, $3 la bouteille, deux bouteilles pour $5 et six pour $12

C. H. RING, Propriétaire, No 192, Broadway, New-York,

Agents :

A LA NLLE-ORLEANS—JOHN WRIGHT & Co, 151 rue de Chartres; JARVIS & WOODMAN, encoignure Magasins et Commune.
MOBILE—Joseph Tucker;
BAYOU-SARA—J. B. HARPER & SON
MEMPHIS—S. Mansfield & Co;
ST-LOUIS—H. BLAKSLEY 15m

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux—20 barriques vin rouge Margaux, 25 barils vin blanc Haut Sauterne, 27 do vinaigre de vin blanc, 400 caisses vin rouge St Julien Médoc, 100 do vin rouge Margaux Médoc, 100 do vin rouge Chateau Bonneaux, 100 do vin blanc Haut Sauterne, à vendre par NUMA LACOSTE,
12ms 147 rue Royale

EN débarquement du navire Ekatam, de Bordeaux—20 barriques vin rouge Pauillac Médoc, 200 caisses do do Chateau Bonneaux, à vendre par NUMA LACOSTE,
12ms 147, rue Royale

AU drawback à vendre par le soussigné—50 barriques vin rouge de Marseille marque Bergasse, 600 caisses vin rouge St Julien Médoc, 17 caisses sardines à l'huile de 50 boites chaque marque Deffès, de Nantes ; 70 do do do 100\|2 do do do ; 33 do do do 100\|4 do do do do.

NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

COGNAC—10 quarts cognac marque E. Godsy; 15 do do do J. Luc 4ème preuve; 35 huitièmes do do do ; 5 do do do J. Augustin, à vendre par NUMA LACOSTE,
12me 147, rue Royale

EAU-DE-VIE Seml Richard—12\|4 pipes, en débarquement du navire Skatan, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PREAU & Co,
11mars 31 et 33, Gravier

EN débarquement du navire Sylphide, venant de Bordeaux :

500 caisses vin rouge St Julien, 12 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17mars 17 et 19, rue St Louis

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de propriétés foncières Par ordre des Conseils de la ville de la Nouvelle Orléans.—Dans les premier, deuxième, troisième et quatrième districts.

Egalement : TERRAINS DE LA BATTURE, pour le compte des premiers acquéreurs.

Par J. A. BEARD et MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan SAMEDI, 31 mars 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre du Conseil supérieur et du Conseil inférieur d'Aldermen, représentés par le Comité des finances de la ville de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 9 mars 1855, les propriétés foncières ci-après décrites, vendues pour le compte de la ville.

Premièrement : —Les terrains ci-après décrits, situés sur la Batture, en face du premier District, ancienne deuxième municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans. Les dites propriétés sont vendues pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication faite par J. A. Beard et May, le 15 et le 16 mars 1853, savoir :

1.—Un terrain, sur la dite Batture, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette et désigné par le No 16. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Lafayette, Front et Fulton, et est décrit d'une manière plus complète sur un plan connu sous le nom de plan de J. A. Beard, de la dite batture. Le dit plan est déposé, en ce moment, à l'étude de H. B. Cénas, notaire public. Ce terrain est vendu pour le compte et aux risques de M. B. Rodriguez, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication faite le 15 mars 1853.

2.—Trois terrains, désignés par les Nos 2, 3 et 4, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Notre-Dame et Julie, d'après le susdit plan. Les terrains Nos 2 et 4 font face aux rues Fulton et Front et sont vendus pour le compte et aux risques J. A. Lacroix, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication faite le 16 mars 1853.

Le terrain No 3 fait face aux mêmes rues, touche aux susdits terrains Nos 2 et 4, et est vendu pour le compte et aux risques de B. Saloy, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication faite le 16 mars 1853.

3.—Le terrain désigné par le No 2, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, St-Joseph et North Market, d'après le susdit plan, la sont face aux rues Fulton et Front et vendu pour le compte et aux risques de Michael Aspill.

4.—Un îlet comprenant sept terrains, de 1 à 7 inclusivement, compris entre les rues Fulton, Front, Delord et la ligne supérieure de la batture, le tout d'après le susdit plan. Le dit îlet est vendu pour le compte et aux risques de W. W. Dunbar, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication faite le 16 mars 1853.

Egalement —Les propriétés ci-après décrites, situées dans les différents districts de la ville de la Nlle-Orléans.

1.—Deux terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le premier District, ancienne deuxième municipalité de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 226 compris entre les rues Baronne, Poydras, Hevia et Girod, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

2.—Un autre terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même District, dans l'îlet No 105, compris entre les rues Notre Dame, Julie, Tchoupitoulas et Magasins, d'après le plan de L H Pilié voyer de la ville. La propriété est connue sous le nom de Maison de Pompe.

3.—Un autre terrain, dans le même District, dans l'îlet No 38, compris entre les rues Hunter, Benjamin, Nlle Levée et Tchoupitoulas d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

4.—Deux terrains, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Hevia, Baronne, Philippa et Girod, faisant face à la rue Philippa et formant l'encoignure des rues Hevia et Philippa, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

5.—Un îlet, dans le même District, compris entre les rues Vine, Willow, Hevia et Cypress et comprenant seize terrains de 1 à 16 inclusivement, le tout d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

Les propriétés suivantes, situées dans le Deuxième District.

1.—Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District ancienne Première Municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Front Levée, Bienville et Conti, occupé autrefois par une maison de pompe, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

2.—Un terrain, dans le même District, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St Louis, Claiborne et Derbigny, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

3.—Deux terrains, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, avec des maisons, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Claiborne et Derbigny, désignés par les terrains Nos 1 et 2, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

4.—Un terrain, dans le même District, désigné par le No 3, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, St Claude, Derbigny et Roman, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

5.—Un terrain, dans le même District, désigné par le No 4, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, St Philippe, Derbigny et Roman d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

6.—Un terrain, avec toutes bâtisses qui s'y trouvent (des maisons, &c), désigné par le No 5, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Prieur et Johnson, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

7.—Un terrain, dans le même District, désigné par le No 6, compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

8.—Vingt-un terrains dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Sèpre, North White, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

9.—Un terrain triangulaire, dans le même District, compris entre les rues Esplanade, Bellechasse et White d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

10.—Deux terrains, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Dupré, Quinze et Washington, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

Propriétés dans le troisième District, ancienne troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

1.—Deux terrains, désignés par les Nos 1 et 2, dans le troisième District, ancienne troisième Municipalité de la Nlle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Le Page, Dupré et Grayson, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

2.—Un Terrain de forme irrégulière dans le même District, compris entre les rues Esplanade, Fortin et également le chemin St-Jean, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

3.—Quatre Terrains, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même District, compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Galvez et Miro (cette propriété est une cour de voirie), d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

4.—Un autre Terrain, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Columbus, Galvez et Miro, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

5.—Un Terrain, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Orleans, Rochebave et ... d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

6.—Un terrain, No 2, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Orleans, Tonti et Rocheblave, faisant face à ces deux dernières rues, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

7.—Un Terrain triangulaire, No 3, dans le même District, compris entre les rues Lapeyrouse, Dorgenois et Miro, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

8.—Un Terrain, No 1, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Orleans, Abadie, Gentilly, [illegible], d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

9.—Un Terrain, No 2, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Orleans, Abadie, Gentilly et [illegible], d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

10.—Un Terrain, No 1, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Broad, Columbus, La Harpe, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

11.—Un Terrain, No 2, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues La Harpe, Lapeyrouse, Dorgenois et le Passage Rousseau, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

12.—Un terrain, No 2, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Lapeyrouse et La Harpe, d'après le plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville.

13.—Un terrain, dans le même District, faisant face à la rue Catherine et St Bernard et immédiatement derrière les terrains réservés par la ville pour un marché, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

14.—Neuf terrains, dans le même district, faisant face aux rues Columbus, et Bernard et Lapeyrouse, et faisant face aux terrains réservés par la ville pour un marché, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

15.—Deux terrains triangulaires, Nos 8 et 9, dans le même district, faisant face aux rues St-Bernard, le Bayou et St Bernard, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

16.—Six bons terrains, dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Louisa, Court, Urquhart et Good, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

17.—Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même District, connu sous le nom de Maison du Bureau du district, dans l'îlet compris entre les rues Piety, Chartres, Conti, Bons Enfants et Moreau, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

18.—Un terrain, dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Moreau, Louisa et Piety, ayant 50 pieds de face à la Levée, sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Louisa, de 133 pieds 6 pouces 3 lignes, sur la ligne du côté de la rue Piety, de 122 pieds 1 pouce, et une profondeur dans le fond, de 50 pieds. Le tout d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

Propriétés foncières situées dans le Quatrième District, ancienne ville de Lafayette.

1.—Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, ancienne ville de Lafayette, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Nlle Levée et Religieuses, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

2.—Un terrain dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Carroll (maintenant Dryades), Laurent, Josephine et St André, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

3.—Un terrain dans le même District, à l'encoignure ouest des rues Dryades et Joséphine, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

4.—Quatre terrains, dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Bacchus, Félicité et St André et faisant face au Bassin Gormley, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

5.—Un terrain ou portion de terre, dans le même District, sur le côté nord-ouest de la rue des Magasins, entre les rues Ste Marie et Félicité, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

6.—Un terrain, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Chippewa et Fulton, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer de la ville.

Egalement :—Plusieurs autres propriétés appartenant à la ville ; une description en sera publiée plus tard. On peut voir les plans des susdites propriétés au bureau des encanteurs.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant ; la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale sur les propriétés et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Paul E. Théard, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Tous les actes de vente devront être passés dans les deux semaines qui suivront le jour de l'adjudication, sinon les propriétés seront revendues pour le compte et aux risques de l'acquéreur, dans les dix jours qui suivront le dit jour de l'adjudication, sans autre avis de mise en défaut. 12mars—tlj

Esclave et mobilier—Succession de Francis Barnes.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 7 avril 1855, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 2 mars 1855, l'esclave et le mobilier ci-après décrits, appartenant à la succession de F. Barnes, décédé.

Sera vendu à midi :

L'esclave CAROLINE, âgée d'environ 32 ans.

Sera vendu à 11 heures :

Un lot de meubles de maison et de cuisine.

Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant R. Brenan, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 mars—17,27,7

Avis aux Amateurs.

LES SOUSSIGNES offrent à leurs amis et au public en général un lot de conserves de choix qu'ils viennent de recevoir par un des derniers arrivages de France savoir :

Aloses en tranches à l'huile, en boites et 1\|2 boites;
Lamproies do do do
Filets de Saules do do do
Congres do do do
Anguilles à l'huile et à la tartare do do
Maquereaux à l'huile do do
Turbot do do do
Saumon do do do

GIBIERS.

Perdrix entières truffées en boites et 1\|2 boites;
Bécasses do do do do
Pluviers do do do do
Cailles do do do do
Mu[illegible] do do do do
Ortolans do do do do
Grives do do do do
Becassines do do do do

Cuisses et ailes d'oie;
do do de canard;
do do de volailles;
Saucisses truffées en boites et 1\|2 boites;
Saucissons truffés; Cervelas do
Civets de lièvre; à vendre par FAURES & NORMAN,
9fév 34 et 35, rue Royale

G. LAVIE,

5, rue St-Charles entre Canal et Commune.

OFFRE en vente à un prix très réduit une partie de Chocolat à la crême et bonbons fins de Paris en boites et par livre. 15jan

MAISON A LOUER—Le 1er étage de la maison rue Douane, No 124, avec les dépendances, consistant en une belle cour, cuisine, chambres à domestiques, &c.

S'adresser à C. CAVAROC & Co,
6ms—1m 144, rue Royale

CORDE—300 rouleaux corde de Manille, en magasin et à vendre par
8mars BARLOW & Co, 18, rue Canal

VENTES A L'ENCAN

Vente à la folle enchère et pour le compte de premiers acquéreurs.

VASTE PLANTATION SUCRIERE, de très grande valeur.

Esclaves, &c, face au fleuve Mississipi.

Vente à des termes très longs et très avantageux, pour clore la succession de feu Benjamin Poydras de Lalande.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

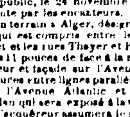

En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan, jeudi, 29 mars 1855, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, Nlle-Orléans :

Pour le compte et risques de MM.

JOSEPH HILL PUGH

ET R4. M. HARVEY,

Qui ne se sont pas conformés aux conditions et termes des adjudications qui leur ont été faites le 1er février et le 10 mars 1855 de l'habitation et des esclaves ci-après décrits :

Toute cette belle plantation sucrière appartenant à la dite succession, établie sur la rive gauche du fleuve, à environ treize milles au-dessous de la Nlle-Orléans et du même côté, et dans la partie la plus riche de la région où la canne à sucre est cultivée. La façade primitive de la plantation était de vingt-six arpents à face au fleuve, sur une profondeur d'environ quarante-quatre arpents, bornée au Nord par les terres des frères Ducros et au Sud par les terres de M. Morgan. Les lignes latérales s'ouvrent, de manière à donner à la dite plantation 4240 arpents de superficie, dont il faut déduire une portion de terre située au Nord de la plantation, après la ligne de Ducros, et ayant deux arpents de face au fleuve, sur une profondeur de quatre arpents et demi, s'étendant jusqu'au chemin de fer du Golfe du Mexique, entre lignes parallèles, dite portion de terre a été vendue au chemin de fer du Golfe du Mexique.—Environ 1400 arpents sont cultivés et la fertilité du sol n'est surpassée par celle d'aucune autre terre.

Les améliorations qui se composent principalement d'une sucrerie et un moulin à sucre, chaudière à vide, deux jeux de chaudières, clarificateurs, bâtisses, machine à dessécher, charrettes, wagons, mulets, bœufs ; en un mot tout ce qui est nécessaire sur une plantation, avec assez de grain pour une grande récolte. Ensemble un bel atelier d'une valeur de 125 esclaves, accoutumés à tous les travaux de la plantation, savoir :

Nos		Ages.	Nos		Ages.
1	Ambroise, âgé de	39	57	Frosine,	54
2	Arthemise et ses 2 enfants,	33	58	Henry	57
			59	Sophie et un enfant,	33
3	Célestin,	13	60	Pollicarpe,	7
4	Isidore,	5	61	Philo,	43
5	Rose,	30	62	Justine,	43
6	Augustin,	43	63	Gilbert (ayant perdu un bras)	32
7	Pamela,	39			
8	Bayonne,	70	64	Massarnie (affligée d'une hernie),	20
9	Martin, mulâtre,	13			
10	Juliette,	48	65	Laurine,	15
11	Cécile,	20	66	Angèle,	13
12	Noel,	33	67	Charlotte,	43
13	Désirée et son enfant,	23	68	Adèle,	43
14	Charlotte (la grosse),	42	69	Albert,	40
			70	Marguerite et 1 enfant,	21
15	Edouard	20	71	Louisa,	20
16	Ernest,	11	72	Charles,	15
17	Octave	17	73	Hippolyte,	15
18	Robert	30	74	Evariste,	19
19	Zénire,	33	75	Jean Baptiste,	33
20	Lou sou Wan wan	33	76	Nancy et 1 enfant,	37
21	Octavie et 1 enfant	31	77	Françoise,	18
22	Doreau,	19	78	Julie,	20
23	Wilson,	34	79	Joséphine,	20
24	Betsy (vieille)	75	80	Catherine,	20
25	Sanon Congo	74	81	Pierre,	29
26	Philis (ayant un chancre à la bouche)	43	82	Isabel e et 1 enfant	27
27	F. rine,	16	83	Gabriel,	25
28	Prudence et 1 enfant,	26	84	Jaspin,	33
			85	Ménite (vieille),	51
29	Anne,	11	86	Joe Taylor,	25
30	Betty,	9	87	Félicité et 1 enfant,	27
31	Pinoppe Congo,	78	88	Ambroisine,	10
32	Mary,	21	89	Rachel,	
33	Josée,	20	90	Adélaide et 1 enfant,	
34	Adolphe,	20			
35	Dick Crow,	33	91	Hélène,	15
36	Arthemise,	31	92	Lucie,	15
37	Frank [malade],	29	93	Céleste,	25
38	Dorothée et 1 enfant	33	94	Théophile,	9
			95	John,	47
39	Louis,	5	96	Betty,	32
40	Moses,	33	97	Louise,	28
41	John Bouky,	30	98	Victoire,	22
42	Charlotte,	31	99	Williams,	68
43	Louis Lapointe (malade),	33	100	Paul Congo,	80
			101	Marcelin,	13
44	Alfred,	28	102	Geneviève (malade),	21
45	France et 1 enfant	22			
46	Harrison,	31	103	Rosette,	19
47	Isidore (vieux)	63	104	Carmelite,	9
48	Gilbert,	43	105	Juliette,	13
49	Joe Lafayette (ayant mal à la jambe),	61	106	Ben,	21
			107	Frank Morgan,	55
50	Samso (malade),	68	108	Thompson,	23
51	Catche,	45	109	Martin,	23
52	Isidore,	63	110	Louise,	43
53	Ninette,	26	111	Jenney,	13
54	Titine,	33	112	Louis,	18
55	Rosalie,	13	113	Alexandre (aveugle), âgé de	60
56	Tombell (malade),	68			

Le chemin de fer du Golfe du Mexique, qui traverse la propriété, offre un grand avantage pour en rendre en ville. Il y a un chemin pour les wagons, connu sous le nom de Terre aux bœufs, qui traverse également la plantation.

Conditions : Un dixième comptant et la balance à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de crédit en paiements annuels, avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an. L'acquéreur ou les acquéreurs donneront deux billets à ordre endossés à la satisfaction des administrateurs, pour chacun des dix ans, ou pour un autre, c'est à dire sur la balance du capital. Les dits billets porteront hypothèque sur la dite propriété, les esclaves, etc., et porteront intérêt à 8 pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, à la banque de la Louisiane ou autre banque que désigneront les administrateurs. [illegible] à la Nlle Orléans.

Toutes les bâtisses et améliorations devront être assurées pour toute leur valeur, et les polices d'assurances resteront entre les mains des administrateurs de la dite succession.

Les esclaves seront vendus sans aucune garantie contre les vices et maladies prévus par la loi, et tels qu'ils seront au jour de la vente. Ce qui ont été sur le compte des esclaves est mentionné dans l'avis.

Cette vente étant une vente de succession, la propriété est vendue sans garantie, à l'exception des titres.

La plantation, les esclaves &c ne seront pas livrés avant que les conditions de la vente ne soient remplies.

Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le nègre nommé MARCELIN étant mort avant le jour de la vente de la dite habitation, le nombre d'esclaves, tels que publiquement annoncés, sera réduit à 125 (les 125 esclaves au lieu de 126). 17 mars—tlj

Nos [illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Frances B. de Nicholson, femme de Robert N. Ogden, contre Robt. N. Ogden, adm. &c.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 14 avril 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 24 février 1855, dans l'affaire de Frances B. D Nicholson, femme de Robert N. Ogden, contre Robert N. Ogden, administrateur, les propriétés de valeur suivantes :

1.—Deux terrains, dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, ancienne ville de Lafayette, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Live Oak, Première et Deuxième. Lesdits terrains ont chacun 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Magasins, [illegible] le tout avec les bâtisses et améliorations. [illegible]

2.—Quatre terrains dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues St Andrew, Josephine, Jersey et Chippewa, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 a 32 pieds 11 pouces [illegible] de face à la rue St André, 34 pieds 11 pouces 6 lignes de face dans le fond, [illegible] sur la rue Jersey et 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre ligne latérale. Le terrain No 2 a 32 pieds 11 ligne de face à la rue St André, sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du côté du No 1 et 127 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du côté du terrain No 3. Le terrain No 3 a 32 pieds 11 pouces de face à la rue St André, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du No 2 et 128 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne latérale du No 4. Le terrain No 4 a 32 pieds 11 ligne de face à la rue St André, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne latérale du terrain No 3 et 130 pieds 6 pouces 1 ligne sur l'autre ligne.

Ces terrains sont en situés dans un bon voisinage et sont [illegible] chemin planchéié. Les banquettes sont faites et payées.

3.—Un îlet situé à Greenville, paroisse Jefferson, désigné par le No 70 et se composant de 22 terrains. Ledit îlet a 241 pieds 4 pouces 4 lignes de face au chemin de Carrollton, 353 pieds de face à la rue Broadway, 370 pieds de face à la rue Chesnut et 240 pieds de face à la rue Washington, d'après un plan dressé par A L. Surgi, portant la date du 17 janvier 1842 et déposé à l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Cet îlet est bien situé sur le chemin de fer de Carrollton, en face de la station et faisant immédiatement face à la résidence de Jno M. Chilton.

Conditions de la vente —Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés et intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas ou ils ne seraient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Il sera vendu, à la même heure et au même endroit, une maison de campagne et les terrains sur lesquels elle est construite, située dans la rue Philip, entre les rues Prytanée et Plaquemines. Le terrain a 120 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles. La résidence est très commodément construite et dépendances [illegible] pour une grande famille, avec toutes les boiseries, écuries, remises, &c, [illegible] jardin dispendieux [illegible] lignes de choix, &c.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance, et dans le cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire, public, aux frais des acquéreurs. 9 mars

5mars—17,31 & 14a

Produits d'Espagne.

ATTENDU par la barque Siempreviba, et en magasin :

150 barriques vin de la marque bien connue de Roig y Font,—24 quarts do do,
30 barils Garbanzos,
8 demi pipes Anizado de Mallorca,
15 barils Graines de Canarie,
150 barillets grosses Olives de Séville,
15 do thon en saumure,
200 jarres d'huile,
300 rames de papier à cigarettes Fiana,
15 grosses de cartes à jouer St-Merty,
10 barils sardines pressées

A vendre par PABLO GELPI,
19 fév 129, Vieille Levée

LE soussigné achète des reçus de taxes de chemin de fer. GEO GOTTSCHALK,
7déc No 95, rue de la Commune

Aux marchands commissionnaires.

3000 paires Russett de première qualité, bottes pour la boue et chapeaux laine, pour plantation.
3000 paires brodequins Russett première qualité,
2000 do bottes pour la boue.
600 douzaines chapeaux laine noir et blanc.

En déchargement des navires Tangular, Sarah Bridges, Undine, Carnatic, Ocean Traveller et Geo. Peabody : 870 caisses contenant un magnifique assortiment de bottes et souliers pour le commerce de la ville et de la campagne. A vendre à bas prix par FROST & Co
30 oc No 10, rue des Magasins.

Bottes, Souliers et Brodequins.

En débarquement des navires Reporter et Crusoé—300 caisses de bottes, souliers, &c, frais, convenant aux marchés de la ville et de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR
10déc—v&c Rue des Magasins No 5

SALSEPAREILLE du Mexique—Un petit lot en magasin et à vendre par balle, par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée
22 fév entre Douane et Bienville

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.

EAU-DE-VIE.—Sagarac des années 1795, 1798, 1812 et 1809; Godard de 1828; Otard, Dupuy et autres marchandises de différents prix et qualités.

Vins—Madère Old réserve, Pathe pale, South Side et Indes Orientales, Sherry de Duff Gordon, et Harmony et Neveu, vieux Porto, Vin du Rhin, dito mousseux, Crême de Bouzi, Fleur de Sillery, Heidsick et plusieurs autres marques de champagne. Vin blanc et rouge de toute qualité en barriques et en caisses.

Genièvre de Hollande, rum de la Jamaique et de Sainte-Croix, whiskey d'Ecosse et d'Irlande, whiskey vieux Roanoke et Old Rye, fruits à l'eau-de-vie et au jus, liqueurs de toutes sortes, bitter de Boker, Berlin et Gouley, 200 caisses de bière et porter, en quarts et pintes, en un mot tout ce qui concerne ce genre d'affaires. Toutes ces marchandises sont offertes à des conditions les plus libérales pour du comptant ou en papier sur la ville.

200 pipes de Porter et Ale, en bouteilles et demi bouteilles. SEWELL T. TAYLOR,
déc 15 rue Royale.

ABSINTHE, &c—30 caisses absinthe de Versin & Lecoultre, 18 caisses kirsch
65 caisses Vermouth vrai Noilly
50 do Muscat Frontignan,
30 do Cerises à l'eau de vie,
25 do Fruits assortis, do

A vendre par FAURES & NORMAN,
fev 33 et 35, rue Royale

VIN blanc—35 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
8 mars 17 et 19, rue St Louis

VENTES A L'ENCAN

Vente du consentement des parties, pour effectuer un partage.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 17 mars 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nlle-Orléans.

La huitième partie et l'intérêt dans un morceau de terre situé dans la ville d'Alger, en face de cette ville et sur lequel sont construites les bâtisses et autres améliorations connues sous le nom de "Belleville Foundry & Iron Works", (Fonderie de Belleville). Le dit morceau de terre fait partie de l'îlet No un qui est compris entre la rue Patterson ou Chemin Public, les rues Elmire, Peter et Chestnut et a 300 pieds de face au dit Chemin Public, 500 pieds de profondeur et de façade à la rue Elmire 500 pieds de profondeur et de façade à la rue Chestnut et 300 pieds sur la ligne du fond. Ensemble : le huitième indivis et l'intérêt dans la dite Fonderie de Belleville et les machines, les installations, &c., appartenant à la dite Fonderie.

Conditions : Un quart comptant ; la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en 6 billets d'un montant égal, avec intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance, et après l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an. L'acquéreur assurera pour le montant des dits billets et la police d'assurance restera entre les mains des vendeurs. La propriété est vendue sujette aux termes et conditions mentionnés dans un bail et arrangement avec F. W. C. Cook, d'après deux actes passés pardevant R. Brenan, notaire public, le 24 novembre 1851 et qui seront lus à la vente par les encanteurs.

Egalement : un terrain à Alger, désigné par le No 1 de l'îlet No 8, qui est compris entre les Avenues Atlantic et Verret et les rues Thayer et Peter. Le dit terrain a 30 pieds 11 pouces de face à la rue Thayer, sur une profondeur et façade sur l'Avenue Atlantic, de 112 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, formant l'encoignure de l'Avenue Atlantic et de la rue Thayer, sur un plan qui sera exposé à la vente.

Conditions : L'acquéreur assumera le paiement de 3 billets de $161 11\|2 chacun, datés le 27 juillet 1854, payables à 12, 18 et 24 mois de date, avec intérêt courant à raison de 6 pour cent et 8 pour cent d'intérêt éventuel. Pour la balance, comptant.

ESCLAVES :

1 Gabriel, âgé d'environ 50 ans, calfat (malade);
2 Jesse, âgé d'environ 40 ans, calfat.
3 Frank, âgé d'environ 35 ans, homme de peine, palefrenier et cocher.
4 Dureanus, âgée d'environ 20 ans, servante (malade)
5 Toussaint, âgé d'environ 14 ans, domestique.
6 Miranda, âgée d'environ 29 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse (malade)
7 Hannah âgée d'environ 45 ans, cuisinière.

Conditions : La moitié comptant. La balance à 6 mois de crédit en 2 billets d'un montant égal, endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque sur les esclaves.

Les actes de vente pardevant Jas Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7ms—10

Magasin et maison dans les batisses Diamond, rue Tchoupitoulas.

Succession de Hudson E. BURR.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 17 mars 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 19 décembre 1854, la propriété ci-après décrite et partenant à la succession de Hudson E. Burr, décédé, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District, ancienne Deuxième Municipalité de la Nlle-Orléans, désigné par le No 1, sur un plan déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, daté l'année 1843. Le dit terrain a 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre la rue St-Joseph et Delord, sur une profondeur de 95 pieds, au Nord, ayant le pieds 11 pouces dans le fond, sur un corridor de 10 pieds de large. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 5 des bâtisses Diamond. La mesure au Sud n'est pas connue.

Conditions de la vente : $4 000 comptant, la balance à 1 an de crédit, avec intérêt à raison de 5 pour cent du jour de la vente, en un billet portant hypothèque sur la propriété. Le dit billet, dans le cas où il ne serait pas payé à l'échéance, portera intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant D. J. Ricardo notaire, aux frais de l'acquéreur. 14 fev—14,24,3&17m

Grande vente de propriétés foncières situées dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts de la Nlle Orléans et dans la ville de Jefferson.—Vente sans limite ou réserve.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan SAMEDI, 24 mars 1855, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, les propriétés suivantes qui sont positivement vendues sans limite ou réserve, savoir :

1o—SIX TERRAINS, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District (autrefois Lafayette) dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Live Oak, Première et Deuxième, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le terrain No 14 a 49 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces. Il y a sur ce terrain une maison basse en bois, avec colonnades et galerie sur la façade, ayant quatre chambres et un corridor, galerie derrière, deux chambres, [illegible] au dessus, une cuisine basse ayant deux chambres au dessus, deux cuves et un puits dans le fond. La maison est occupée par [illegible] et est louée à $35 par mois [illegible]

Les terrains Nos 15, 16, 17 et 18 ont chacun 27 pieds 7p. [illegible] de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain No 19 forme l'encoignure des rues Magasins et Première. Le terrain No 19 a 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Magasins [illegible]

2o—QUATRE TERRAINS, dans le même District, [illegible] compris entre les rues Rousseau, Levée, Jackson et Philip, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, ayant chacun [illegible] pieds, [illegible] à la rue Rousseau, [illegible] entre lignes parallèles. [illegible] par Hart Thomas & Co.

3o—HUIT TERRAINS, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Conrey, Prytanée et Nayades. Les terrains Nos 44, 45, 46 [illegible] ont chacun 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face [illegible] à la rue Washington, [illegible] Les terrains Nos 39, 40, 41 et 42 [illegible] Conrey, Washington, Conrey, et Prytanée.

4o—UN TERRAIN, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Hercule, Dryades, Calliope et Poeyfarre [illegible]

5o—UN TERRAIN DE VALEUR DANS L'ENCOIGNURE POUR UN MAGASIN, dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Fulton, St-Joseph et North Market [illegible] North Market.

6o—UN ILET, dans le deuxième district, (ancienne première municipalité), composé de 24 terrains, de 1 à 24, inclusivement, et compris entre les rues Blanche, Douane, St-Jean et St James. [illegible] desséchement et à payer [illegible]

PROPRIETES DANS LA VILLE DE JEFFERSON, toutes ces propriétés sont situées [illegible] faubourg Rickerville :

1o—DIX HUIT TERRAINS, de 5 à 22 inclusivement, dans l'îlet No 48, dans le faubourg Rickerville, [illegible]

2o—QUARANTE TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 40 inclusivement, [illegible] Nos 52, compris entre les chemins de fer et les rues Jennet, Octavie et Joseph. [illegible]

3o—VINGT DEUX TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 22 inclusivement, [illegible] St. David, [illegible]

4o—VINGT DEUX TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 22 inclusivement, [illegible]

PROPRIETES DANS LE FAUBOURG AVART.

1o—VINGT-QUATRE TERRAINS, dans le faubourg Avart, de 1 à 24 inclusivement, formant l'îlet No 56, compris entre les rues Bacchus, Dryades, [illegible]

2o—VINGT-QUATRE TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 24 inclusivement, et formant tout l'îlet No 50, compris entre les rues Dryades, St David, Sonat et Dubosc.

3o—ONZE TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 11 inclusivement, formant l'îlet No 70, compris entre les rues St David, St Patrick, Dubosc et Valmont.

4o—NEUF TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 9 inclusivement, formant l'îlet No 77, compris entre les rues St Patrick, St David, Dubosc et Valmont.

5o—6 TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 6 inclusivement, formant l'îlet No 84, compris entre les rues St. David, St. André, Dubosc et Valmont.

6o—L'îlet No 85, immédiatement derrière de l'îlet No 84.

7o—28 TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 28 inclusivement, formant tout l'îlet No 34, compris entre les rues St. George, Long, ligne Saperieure et R Bert.

8o—24 TERRAINS, dans le même faubourg, de 1 à 24 inclusivement, formant tout l'îlet No 36, compris entre les rues St. George, Long, Sonat et Dubosc.

9o—UN TERRAIN, dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Maurepas, Fortin, Sauvage et Marais et formant le coin des rues Marais, Maurepas et Florida. Le dit terrain a 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face aux rues Maurepas et Florida, sur une profondeur et façade à la rue Marais, de 138 pieds 10 pouces 3 lignes.

EGALEMENT—Deux morceaux de terre au dessus de Carrollton pour des jardins potagers.

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive gauche [en descendant] du fleuve Mississipi, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, à une petite distance au-dessus de Carrollton et désigné par le terrain No 2, sur un plan dressé par Anon D'Hémécourt, voyer, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire public. Le dit morceau de terre a un arpent de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de quarante arpents et 181 pieds 7 pouces de large sur la ligne du fond.

2o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, situé dans la même paroisse et sur la même rive du fleuve, étant la moitié supérieure du terrain désigné sur le susdit plan par le lot No 8 et ayant un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpents et 183 pieds 7 pouces de large sur la ligne du fond.

EGALEMENT—Deux magasins en briques, façades en granit, situés dans la rue Tchoupitoulas et assurés pour $6000 chacun

DEUX TERRAINS, dans le Premier District (ancienne deuxième Municipalité de cette ville), dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St. Joseph. Les dits terrains ont chacun 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles. Les bâtisses sont : deux magasins solides et bien construits, avec façades en granit.

Conditions de la vente : Pour la propriété située au coin des rues Nouvelle-Levée et St. Joseph et décrite en cinquième lieu : l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $ 86 66 chacun, échéant le 19 avril 1856 ; pour la balance du prix : les mêmes conditions que pour les autres propriétés annoncées, c'est-à-dire un tiers comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés et intérêts à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et, dans le cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées aux prix des acquéreurs et les polices d'assurances resteront entre les mains du vendeur jusqu'à ce que le second paiement soit effectué. Les acquéreurs payeront les termes non expirés des polices d'assurance.

Les actes de vente pardevant Théo Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Tous les actes de vente devront être passés dans les dix jours qui suivront le jour de la vente, sinon les propriétés seront revendues pour le compte et aux risques de l'acquéreur. 9ms—tlj

EN débarquement du navire Skatan, de Bordeaux : 12\|4 et 20\|8 pipes eau de vie Raynal & Alusse, 4e et 1re preuve, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
12mars 17 et 19 rue St Louis

BACON—100 boucauts plats-côtés épaules et jambons nouveaux de première qualité, nouvellement reçu et à vendre par
12mars P COOK & Co, 40, rue Poydras

PORC en grenier—50,000 livres, à vendre, en lot, à la convenance des acheteurs, par
19mars P COOK & Co, 40, Poydras

HUILE DE GRAISSE—50 barils, pure et raffinée, pour l'hiver, à vendre par
12mars P. COOK & Co, 40, rue Poydras

GRAISSE—300 tierçons graisse de choix, à vendre par P. COOK & Co,
12mars 40, rue Poydras

JAMBONS—100 tierçons jambons passés au sucre, à vendre par P. COOK & Co,
12mars 40, rue Poydras

SAVON—100 caisses savon à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
26 fev Fo 3, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Skatan—40 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par A. TAMBOURY & Co,
15ms encoignure St-Louis et Royale

VIN rouge—25 barriques vin rouge Deyrie Margaux,
20 demi barriques do do do
475 caisses do St Julien,
80 do vin rouge, de Lafite, Larose, Margaux,
45 do do do do do
24 demi bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
8 mars 17 et 19 St Louis

VENTES DE CE JOUR

Domestiques de choix—Vente à crédit.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur

IL sera vendu à l'encan samedi, 17 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks—

1o—CAROLINE, âgée de 22 ans, excellente domestique et gardienne d'enfants, excellente couturière et lingère.

2o—JANE, âgée de 16 ans, excellente gardienne d'enfants, domestique; c'est un joli sujet, causant bien et intelligente.

3o—CHARLOTTE, âgée de 21 ans, très jolie domestique et femme de chambre.

4o—REUBEN, âgé de 26 ans, sujet de confiance, bon maître d'hôtel et domestique de table.

Ces esclaves sont bien recommandés et pleinement garantis.

Conditions de la vente—La moitié comptant; la balance à 1 an de crédit, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an. Les billets devront être endossés à la satisfaction des vendeurs.

Les actes de vente pardevant Jas. Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16mars—2

Vente d'esclaves, à un an de crédit.—Vente sans réserve.

PAR J. A. BEARD & MAY,

J. A. BEARD, encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 17 mars, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve—

1o—BOB, âgé de 15 ans, joli sujet, laboureur;
2o—SAM, do 19 ans, excellent nègre de champ.
3o—LONDON, âgé de 43 ans, nègre de champ
4o—JIM, do 34 ans, forgeron ordinaire et nègre de champ.
5—WALKER, âgé de 38 ans, nègre de champ.
6—RACHEL, âgée de 26 ans, (une main légèrement blessée), négresse de champ.

Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions de la vente—Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, ou billets acceptés en ville, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente.

Les actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16mars—2

Vente par ordre des gardiens du port

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin de J. [illegible] Fisher, No 53 rue Gravier, pour le compte de ceux que ce la concerne par ordre et sous la surveillance des gardiens du port.

J (Janes) [illegible] Nos 175 à 215, 41 caisses contenant 780,000 cigares d'Allemagne, avariés à bord du navire [illegible] pendant la traversée d'Anvers à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant 16 ms

Riz ... Riz.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI, 17 du courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de ceux que cela concerne, au magasin B. Vaas, No 74, rue des Magasins

B. V. 54 tierçons de riz avarié à bord du brick [illegible] pendant le voyage de Charleston à la Nouvelle-Orléans.

Immédiatement après :

9 barils sardines pressées de France.
1 baril anchois, 30 caisses figues de Malaga.
42 caisses vin de la Roche.

Conditions—Comptant 16 ms

Succession de Wm Smith, décédé.

PAR J L CARMAN & Co, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan samedi, 17 du courant, à 10 heures du matin au No 183, rue de la Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 9 février 1855.

Un [illegible] port et certains meubles de bureau, d'après l'inventaire.

Conditions comptant. 8 mars

Succession de feue dame Elizabeth Johnson, décédée épouse de Willis Main.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, Bureau, 49, Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 février 1855, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St-Louis, samedi 17 de mars prochain, à midi, la propriété suivante, appartenant à ladite succession, savoir :

Deux certains lots de terre situés dans cette ville, dans l'îlet compris par les rues Ursulines, Johnson, Prieur et St-Philippe. Lesdits lots sont désignés par les numéros 39 et 40 sur un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 26 mai et 1836, et déposé en l'étude de C V Foulon, notaire public, mesurant, chaque lot, 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur, le tout mesure française. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en bois, l'une faisant face à la rue, et l'autre en arrière, avec un vieux hangar qui sert de cuisine et des chambres pour domestiques.

Conditions—Moitié comptant, et l'autre moitié à un an de crédit en un billet portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et portant intérêt à taux de six pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à échéance, et après son échéance, un intérêt de huit pour cent jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement, les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée à l'exécuteur testamentaire.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 fév—2. 17 m

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Verres à vitres français et anglais, [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

MERCREDI, 21 mars, il sera vendu à l'encan, à 10 1\|2 heures A. M. au No 47, rue des Magasins, par ordre des fabricants :

1,22 caisses verres à vitres de Waterford,
102 do do do français
106 caisses et [illegible] de pierres d'orgue;

Conditions—[illegible] comptant; $200 à $500, 60 jours; de $500 à $1,000 4 mois pour des billets à la satisfaction des vendeurs

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 14mars

[illegible]

VENTE DE SYNDIC.

William M. Clure vs ses créanciers et les créanciers de McClure & Beene.

PAR J. EUGENE TOURNE,

95, rue Commune.

JEUDI, 22 mars 1855, à 10 1\|2 heures, il sera vendu à l'encan, dans le magasin situé rue des Magasins entre Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'hon. M. Reynolds, juge de la 4e Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 12 mars 1855, les marchandises, effets, [illegible]

[illegible] bottes, chapeaux, [illegible] magasin [illegible]

12mars—3,7,20 21,22,23 24

Garantie avec securité

Manufacture de Plaqué

D'OR ET D'ARGENT

Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, ornements d'églises, appartemens, steamboats &c,

139, RUE DE CHARTRES,

Près de l'encoignure Toulouse.

C. ROUYER,

Galvaniseur, doreur au feu, argenteur et bronzeur sur tous métaux.

Fait toute espèce de réparations, remet à neuf tous les vieux objets, et garantit son travail pour plusieurs années.

UNE expérience de 14 années et l'avantage [illegible] [illegible]

☞ Réparations de montres et bijoux. Achat d'or et d'argent.

A VENDRE.

UN nègre créole, âgé de 30 ans, parfait cuisinier et en bon état, nullement recommandé sous tous les rapports, [illegible] garanti des vices et maladies prévus par la loi. S'adresser au No 39 rue de la Douane [illegible] 11mars

A vendre.

UNE jolie résidence, rue St Philippe, entre Remparts et Bourgogne, avec écurie, remise, grenier à foin, chambres, cuisines et une belle cour.

Pour les conditions, s'adresser à M. Dorrey, encoignure Douane et Burgundy. 11mars

100 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien Médoc, Leoville Brand;
150 caisses [illegible] vin blanc Haut Sauterne, [illegible] de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN,
3mars 85 et 87 rue St Louis

35 caisses tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, en magasin et à vendre par
27fv BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

CIGARETTES DE LA HAVANE—[illegible] bonnes [illegible] en magasin et à vendre par BORNIO FRERE,
27 v 34, rue Gravier

785 caisses 12 bouteilles vin rouge (Eyquem) bouchons en verre,
25 caisses 12 bouteilles do do St Estephe.
En débarquement du navire Galatea de Bordeaux, et à vendre par V & E. MAIGNAN
28 déc 85 & 87 rue St Louis

GRAISSE—1600 barillets graisse nouvelle de première qualité, en entrepôt et à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.,
15fév No 15, rue Tchoupitoulas

GRAND ASSORTIMENT

D'INSTRUMENS DE MUSIQUE,

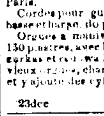

Le soussigné vient de recevoir le plus bel assortiment d'instruments qui ait jamais été reçu à la Nouvelle Orléans.

On trouvera dans son magasin des guitares de $3 à 60 piastres, ces dernières sont d'une richesse d'ornement qui surpasse ce qui a été importé jusqu'à ce jour.

25 douzaines de violons assortis sortant des premières fabriques de France et d'Allemagne. Violon imitation de tous les anciens auteurs : altos basses et contrebasses ; flûtes en buis, ébène et grenadille, de 1 à 8 clefs, flageolets de toute sorte ; clarinettes de 10 à 13 clefs ; instruments Sax Horns dans tous les tons ; trombones à coulisse et à piston, buccins à tête dorée, cors d'harmonie de 6 à 10 tons, do à 3 pistons, cornets à pistons, trompettes à clefs, do de cavalerie, clairons, caisse roulante, grosse caisse ancien et nouveau système, cimbales et tambours avec buffleterie.

30 douzaines accordéons et flutinas unis et richement ornés sortant des meilleures fabriques de Paris.

Cordes pour guitare, violon, alto, basse, contrebasse et harpe, do pour pendule.

Orgues à manivelle pour bals et soirées, de 25 à 150 piastres, avec les quadrilles, valses, polkas, mazurkas et Redowas les plus à la mode. Il répare les vieux orgues, change les vieux airs par des nouveaux et y ajoute des cylindres neufs à volonté.

T. E. BENOIT,
23dec 78, rue de Chartres 22

B. PRADEL,

Elève de Charrière, Paris,

Fabricant d'instruments de chirurgie d'appareils orthopédiques.

66, Rue St-Charles,

Seul AGENT DES BODY BRACES BREVETES DU Dr BANNINGS, POUR LES ETATS DE LA LOUISIANE, ARKANSAS, TEXAS, MISSISSIPI.

CES appareils seront vendus en gros ou en détail, aux prix des fabriques de New-York, ainsi qu'un assortiment complet d'appareils du Dr Crain pour le soutien de la colonne vertébrale et le support de l'abdomen.

BANDAGES pour la cure radicale des Hernies—recommandés par les principaux médecins de la Louisiane : Américains, Français et Anglais. Ces bandages ont été confectionnés avec le plus grand soin et comprennent tout ce qu'il y a de bon dans chaque invention différente. Ils seront posés à la satisfaction des clients.

APPAREILS A PIEDS-BOTS—pour le redressement des muscles extenseurs—Appareils à fractures de tous genres.

Bas élastiques et en peau de chien, coutils pour les varicocèles.

NOUVEAU MODELE de suspensoirs en fil pur, se composant d'un assortiment complet de tous genres

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Les médecins trouveront dans cette maison tout ce qu'il y a de plus parfait en instruments de chirurgie
1av—1an, 2ps. mar évend

VIN de Catalogne—En pipes et demi pipes de première qualité, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
12ms 27, rue St-Louis

Vente de Meubles manufacturés à Paris, pour cause de départ.

UN beau meuble de salon en bois de palissandre, recouvert en damas.
Deux tables à jeu en palissandre;
Une étagère en bois de palissandre;
Une belle garniture de cheminée;
Candélabres et Lustres en bronze doré; Glaces, &c;
Deux jardinières en laque de Chine;
Deux beaux tapis de Bruxelles et Rugs;
Un meuble de salle à manger se composant de : Un side board en acajou;
Une table à desservir et une table à manger;
Chaises en rotin et acajou;
Un magnifique service en cristal taillé et gravé;
Un lot de cristaux et porcelaines;
Lampes Carcels, et diverses pièces d'argenterie et plaqué;
Un ameublement complet de chambre en palissandre se composant de lits, armoires à glaces, commode, secrétaire, chaises, tapis, devants de cheminées, stores, &c., &c.

S'adresser au No 140, rue de Chartres.
16fév—1m3ps.

VENTES DE CE JOUR

Excellente Couturière, Blanchisseuse, &c.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 17 mars 1855, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis : LUCINDA, mulâtresse, âgée d'environ 21 ans, excellente couturière, blanchisseuse, repasseuse, &c., &c.

Les titres seulement sont garantis.

Conditions—Comptant. 16mars

Propriété à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse.

Succession de Charles F. Benoist.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Sixième Cour de District de la Louisiane, il sera vendu en vente publique, SAMEDI, 17 mars 1855, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis

Un lot de terre formant l'encoignure de la rue St Louis et du Passage de la Bourse, mesurant 21 pieds de face à la rue St-Louis, sur 48 pieds de profondeur et face au Passage de la Bourse—Ensemble la maison en briques à trois étages, servant maintenant à l'usage d'un café connu comme Café des Colonnes. La dite propriété est louée à bail jusqu'au 10 mars 1856, à raison de cent trente quatre piastres et cinquante cents par mois.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets à l'ordre de l'administrateur et déposés à la Banque de la Louisiane—Si les dits billets n'étaient pas payés à leurs échéances ils porteraient intérêt à 8 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Guyol, notaire public. 14ms—4

Jeune jardinier, pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 17 mars 1855, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

EDOUARD, jeune nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison, habitué aux travaux d'un jardin et garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, not. pub. 13 mars

VENTES A L'ENCAN

Vente d'habillements d'été, chapeaux, chemises, &c

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI, 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77—

Un assortiment de chapeaux noirs et gris.

—Aussi—

150 lots de linge fait, comprenant un assortiment complet tels que habits et redingotes, paletots, gilets, caleçons, chemises blanches, chemises de dessous, cravates, &c, &c.

—Aussi—

10 caisses parapluies en coton 17mars

Cognac, Vin rouge en caisse.

PAR BERNARD TURPIN

LUNDI 19 mars 1855 à 4 1\|2 heures P. M. il sera vendu à l'encan, sur la Levée, [illegible] 2me District :

[illegible] cognac W. S. Fout, de preuve, [illegible] do do do, 20 caisses do do, 3\|2 pipes do J. Augustin, 1re preuve, [illegible] do do, 100 caisses vin rouge St Julien, en débarquement de la barque [illegible] de Bordeaux.

Conditions—comptant. 17mars

Meubles Meubles

PAR J EUGENE TOURNE.

LUNDI 19 courant à 10 1\|2 heures, il sera vendu au coin des rues Commune et [illegible] lits, armoires, sofas, chaises, [illegible] tapis, &c.

Conditions, comptant 17 mars

Cordes [illegible]

PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI 20 du courant à midi, il sera vendu au No 49, rue des Magasins,

[illegible] cordes [illegible]

Conditions—comptant 7 mars

Vente à l'encan.

PAR E. M. JACOBS, encanteur

IL sera vendu jeudi, 21 du courant, à 11 heures à l'Hôtel des Etats Unis, au coin des rues Camp et Lafayette et Victoire—Un grand assortiment de marchandises de fantaisie, françaises et allemandes, comprenant magnifiques toiles, [illegible] nécessaires pour hommes, [illegible] boites de parfumerie, &c, &c. Egalement, deux magnifiques, [illegible] et un grand assortiment de pendules [illegible] la vente est positive et sans réserve.

Conditions comptant 17 mars

Succession de E J Wash—Comptes, billets, &c

PAR J. A. BEARD & MAY.

J A BEARD, Encanteur

IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, samedi, 24 mars à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 13 mars 1855.

Une liste des comptes, billets, &c, dus à la succession de feu E J Wash. Le tout d'après inventaire qu'on pourra examiner au bureau des encanteurs. [illegible] il ne sera donné aucune garantie quant à l'exactitude du paiement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mars—7,21,22

Succession de Charles Mulard décédé

PAR R. B. SYKES.

EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] succession et dessus mentionnée, il sera vendu [illegible] rue Bienville et Vieille Levée, dans le Deuxième District de cette ville, mercredi 28 mars 1855 à 10 heures du matin, pour le compte de la succession de Charles Mulard, décédé

Un tiers indivis [illegible] la maison [illegible] rue Bienville et Vieille Levée.

Conditions—comptant 6 mars—10,27,28

Vente sans réserve de deux beaux lots de terre haute de très grande valeur, cultivée en jardin, et divisée en 52 terrains

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 24 mars à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, il sera vendu

Deux lots de terre, situés dans le quartier St Jean, entre le chemin de Gentilly, les rues Broad, La Harpe et Lapeyrouse et traversés par la rue White qui n'est pas encore ouverte.

Cette propriété est divisée en 52 terrains et sera vendue sans réserve.

Conditions—Un quart comptant, la balance à un an de crédit, sans intérêt; et [illegible] mois payables à la banque de l'Etat de la Louisiane et porteront hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et 8 pour cent d'intérêt et du jour de leur maturité s'ils ne sont pas payés à leur échéance. Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais.

Actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Ces deux lots étant depuis plus de quinze ans cultivés en jardin, le sol en a été amélioré ; la terre est haute et n'a jamais été inondée. 15 mars—tlj

Des lithographies seront distribuées par l'encanteur

Pour New-York, par la voie de la Havane, Compagnie des steamers de la malle des E. U.

Le beau steamer de premier marcheur PHILADELPHIA, commandant Jas. F. Schenk, partira du quai en face de la place Jackson, pour New-York par la voie de la Havane, mardi, 20 mars, [illegible] passagers et [illegible]

S'adresser au bureau de la Compagnie, No 72, rue des Magasins.

JENNINGS, LAUGHLAND & Co.
[illegible] Agents

POUR LA CALIFORNIE,

Par la voie de la Havane, d'Aspinwall et de Panama.

Le steamer du [illegible] PHILADELPHIA, commandant James [illegible] partira du quai en face de la Place Jackson, mardi, 20 mars, à 8 heures précises du matin, avec les passagers et la malle des Etats-Unis [illegible] à la Havane, avec le steamer EL DORADO, à la Havane, et avec le steamer de la malle du Pacifique SONORA à Panama.

Les jours de départ seront désormais le 5 et le 20 de chaque mois, de la Nouvelle-Orléans par la voie de la Havane.

On peut se procurer maintenant des tickets pour tout le voyage en s'adressant à

ARMSTRONG, HARRIS & Co.
10 mars No 4 [illegible] Natchez et Camp

A Vendre

La goëlette pilote de la passe SAMUEL M. WILLIAMS, [illegible] dans la passe [illegible] S'adresser à R. D. BLOSSMAN.
[illegible] No 20 rue Conti

Pour la Havane—La goëlette de première classe MIDAS, capitaine John Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira aussi tôt, [illegible] s'adresser au capitaine, à bord, en face du marché aux viandes ou à R. CAHUZAC & Co,
6 mars 60, Vieille Levée

Consulat de France.

Avis mensuel—Mars 1855.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Berbet, Charles Hilaire	Le Breton, les héritiers
Bos, Antoine Alexandre	Lottée, la famille
Belin, Constant	Langlois les époux
Cyrot, Gentès	Lucas, Jean Baptiste
Cottat, Mme Veuve	Lalond, Pierre
Delezay, Joseph	Marchand, Anne, Mme
Dutan, Théod. et Baptiste	Oisset, Thomas
Giroux, Claudius	Singer, Thiebaud
Hertrich	St. Laurent, Mme Vve.
Kieme & Jean Frédéric	Worry, de Stolzheim.

La chancellerie du consulat de France, située rue Royale, No 162, entre St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 2ms

NOUVEAU MAGASIN.

80 RUE ROYALE. 80.

EXCELLENTE OCCASION !

LE soussigné, venant d'arriver de New-York avec un grand assortiment de choix de MARCHANDISES SECHES, engage respectueusement les dames à venir les examiner ; elles se composent principalement de :

Cols brodés, de 50 cts à $3. 00.
Manches brodées, de 50 cts à $4. 50.
Jaconats brodés de tous prix.
Mouchoirs brodés, de $1. 50 à $18.
Chemisettes jaconat brodé à $1. 00.
Robes de soirée avec volans.
Châles en crêpe de Chine.
Soieries à carreaux et à raies,
Mousseline de laine.
Alpacas, &c.

—AUSSI—

Un des fonds de bonneterie les mieux assortis de cette ville.

Il est impossible d'énumérer tous les articles que le soussigné a en magasin ; les dames seront plus à même d'en juger, en s'adressant à

C. G. DUREL,
nov—ab Rue Royale, No 80.

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux paille d'Italie, en magasin et à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co.
16ms 9 et 10 rue Jefferson

EN débarquement du steamer Crescent City, un lot de chaussures et jarretières pour dames et enfants, et à vendre à des conditions très libérales, par JNO. M. GOULD & Co,
30jan No 8 rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS. Un assortiment de première qualité, en débarquement du navire John Spear, venant de Boston, convenant au commerce de la ville et de la campagne. A vendre par JOHN M. GOULD & Co,
27 oc Rue des Magasins No 8

Brodequins Russett.

Cent caisses, en débarquement des navires J. W. White et Lorenzo, à vendre par J. M. GOULD & Co
10oct rue des Magasins No 8

Arrivage récent de Bottes et Souliers

TROIS CENTS caisses Bottes et souliers pour hommes, femmes et enfans, en déchargement du navire Carnatic et du Sarah Bridge, à vendre à des conditions raisonnables. JOHN M. GOULD & Co,
8 dec 8, rue des Magasins

Dentistes.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr L. DUPERRON, Dentiste.

A transporté son cabinet au No 60, RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de

Huit heures du matin à quatre heures du soir.
5déc—☞

Dr G. S. ROUSSEL,

Chirurgien-dentiste,

a transporté son domicile au No 150 rue Royale. 25 nov—6m

A VENDRE en débarquement du navire la Sylphide, venant de Bordeaux, par les soussignés—Soixante-quatorze barriques vin rouge bon ordinaire pour famille.

BOYER FRERES, V. BENQUET & Co
Encoignure Moreau et Mandeville, Troisième district
13 mars

CHAMPIGNONS A L'HUILE—2 caisses de 100 demi boites chaque, en débarquement du navire Arandal, de Bordeaux, à vendre par J B PREAU & Co,
16 mars 31 et 33, rue Gravier

VENTES DE CE JOUR.

Grocerie, Café, Poste d'huitres.

PAR H. PEYCHAUD & Co

C. RAMSEY, Encanteur.

SAMEDI, 17 mars, il sera vendu à 10 heures, à l'encoignure des rues Douane et Remparts,

Le fond de ladite grocerie, consistant en vins, liqueurs, café, sucre et autres articles; meubles, ustensiles de cuisine, faïence, &c.

—AUSSI—

Le café et son contenu et le poste d'huitres.

—ET—

Le bail de ladite maison ayant cinq années à courir le loyer à raison de $70 par mois.

Le tout sera vendu en bloc ou en détail.

Conditions—Comptant. 15mars

175 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR VINCENT & Co.

rue de la Douane, No 25.

AUJOURD'HUI samedi, 17 du courant, à 10 heures il sera vendu :

21 caisses cotons blancs Thorndike, Brooklyn et James Mills, pour drap.

20 balles coton écrus 4\|4 Appleton et Chicopee, pour draps.

11 caisses indiennes de fantaisie
12 do linons imprimés
11 balles cot. à matelas

14 caisses guinghams écossais et français. Egalement : barèges, [illegible] mouchoirs, [illegible] rubans, parapluies et parasols français [illegible], ombrelles, [illegible] mousquetaire, robes mousseline riche brodée.

Egalement

10 caisses chapeaux paille d'Italie pour hommes
15 do chapeaux de femme paille de Paris
17 mars

Riz — Riz.

PAR MORPHY & NEVIUS

SAMEDI 17 du courant, à midi et demi, il sera vendu, pour le compte de ceux que cela concerne, au No 141, rue des Magasins

[illegible] boucauts de riz avarié à bord du brick [illegible] pendant le voyage de Charleston à la Nlle Orléans.

Conditions—comptant 17 mars

VERMOUTH, [illegible]

PAR Bernard Turpin—Aujourd'hui samedi, 17 mars 1855 [illegible] à l'encan, à 10 heures et demie au No 47, rue des Magasins : 20 caisses vermouth [illegible], 33 do [illegible] 10 caisses [illegible] cognac, [illegible] whiskey, anisette, brandy et gin, 7 caisses cerises et autres fruits à l'eau de vie, [illegible] café, thé, [illegible] moutarde, [illegible] &c. 17 mars

Vente continuée.

Bijouterie—Bijouterie.

PAR M. BARNETT JR & FRERE

AUJOURD'HUI 17 mars, à midi, il sera vendu, au No [illegible] des rues Chartres et St Louis, une facture de bijouterie fine comprenant en partie bagues, [illegible] chaînes, [illegible] montres [illegible]

A 10 heures—[illegible] de marchandises assorties [illegible]

Succession C. Bérard

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] février 1855 [illegible]

[illegible]

Deux terrains contigus dans le Quatrième District de la Nlle Orléans

PAR J. A. [illegible]

IL sera vendu [illegible] mars 1855 à [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible]

[illegible] les terrains situés dans le Quatrième District de [illegible] compris entre les rues [illegible] Prytanée, [illegible] et St André [illegible] plan portant la date du 20 [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 120 pieds. Ensemble les dépendances qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque spéciale [illegible] intérêt à raison de 8 pour cent [illegible]

L'acte de vente pardevant D. L. Ricardo, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1 fév—[illegible]

VENTES A L'ENCAN

[illegible] liqueurs, sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN

MARDI 20 mars 1855, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan au magasin No 70, rue [illegible] les consignations—

[illegible] caisses eau de vie française, en 1\|2, 1\|4 et 1\|8 [illegible] United Vineyard [illegible] Lebertan Camus, [illegible]

[illegible]
250 caisses sardines Nantes et Rochelle 1\|4 et 1\|2.
400 paniers vin de Champagne.
50 caisses eau de fleurs d'oranger,
50 paniers huile d'olives;
500 caisses vin rouge;
21 quarts madère de Marseille, &c, &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions—libérales. 24fev

Cigares de la Havane.

Par BERNARD TURPIN

VENDREDI 23 mars 1855, à [illegible] heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin [illegible] N. A. Costa, No [illegible] rue Douane, entre Chartres et Vieille Levée, pour le compte des importateurs, [illegible] cigares

[illegible] Cigares de la Havane, [illegible] de Reina, Media Regalia, Londres, Milanes, Cazadores, [illegible] des Breves &c., [illegible] Conchas, Majo, Amigos Dondo, [illegible] La Reina Victoria, [illegible] &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente 1 ms

Première vente de Terrains et de portions de Terre dans la ville de Kenner.

PAR J. A. BEARD & MAY

J. A. BEARD encanteur.

MERCREDI 28 mars 1855 à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, à [illegible] de crédit long, et payé.

DEUX MILLE CINQ CENTS TERRAINS ET CENT ILETS ET PORTIONS DE TERRE dans la ville de Kenner, faisant face au chemin de fer et à [illegible] 14 milles seulement [illegible] Nouvelle Orléans, à [illegible] d'heure [illegible] chemin de fer et le premier train de [illegible] Orléans.

Ces terres conviennent admirablement, par leur position, à des jardins potagers, [illegible]

—Conditions—

Pour ceux qui achètent afin de bâtir une résidence dans l'espace d'un an, un quart comptant, la balance n'importe quelle que soit [illegible] à raison de [illegible] pour cent [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de Dolbear.

106 ... Rue du Canal ... 106.

[illegible]

Rapide. Les moyens et les étrangers sont invités à [illegible]

[illegible] RUFUS DOLBEAR.
12ms

GOBELETS pour cafés—[illegible] caisses dito [illegible]

Jarres à eau et terraille de Marseille

350 jarres à eau différentes contenances,
500 terrines assorties,
500 marmites et casseroles,
1000 carreaux vernissés,
150 tuyaux en terre.

A vendre par C. CARRIERE,
24 jan Encoig. Condé et Madison

DIVERS—Liqueurs extra superfines, eau de Raspail, petit lait d'Henri Quatre, Grande Chartreuse véritable, fruits au jus et à l'eau de vie, eau de vie d'Armagnac, conserves alimentaires de la maison Rodel & fils, savon Fournier de Mauz, truffes, lièvres [illegible], perdreaux, [illegible] de canard, foie d'alouettes, saucisses, [illegible] d'oie truffés, sardines, royans, câpres, champignons, petits pois, prunes en boites, [illegible] et tout ce qui est nécessaire pour [illegible]

A vendre par A. TAMBOURY & Co,
13 jan encoignure St-Louis et Royale

Les meilleures chaudières à sucre du Tennessee.

"Old Stocker Iron Works"

LE soussigné, seul agent de ce célèbre établissement, [illegible]

[illegible]

[illegible] E. LA VILLEBEUVRE, seul agent
19 nov—[illegible]

BLANC DE PLOMB

LES soussignés, agents pour la vente du Blanc de Plomb, de Philadelphie, de Wetherill et M. A. N. Lewis, auront constamment en magasin un assortiment de diverses qualités de ce article, sur lequel ils appellent l'attention du commerce.

☞ La plupart des fabricants ayant l'habitude de ne pas déduire le poids du contenant de leur Blanc de Plomb, nous sommes autorisés par MM Wetherill, et M. & S. N. Lewis à garantir que leurs colis contiennent le poids net du Blanc de plomb.

E. J. HART & Co,
22 déc Nos 1, 7 & 9, rue Tchoupitoulas

C. DUHAMEL, opticien.

INFORME sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin rue de Chartres No 30 entre Bienville et Douane.

[illegible]

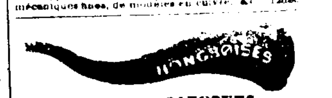

SANGSUES—SANGSUES.

L. PROVOST.

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI

rue Bourbon 172, entre Toulouse et St-Pierre

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises, nouvellement arrivées et à vendre en gros et en détail, au grand dépôt rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre 1—1an